

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

### AMENDEMENT

N ° I-CF397

présenté par

M. Renault et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 35

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.